

*Questions orales*

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, je trouve incroyable que le député d'en face persiste à poser la même question. Le premier ministre à qui on a posé cette même question à trois, quatre ou cinq reprises, a répondu chaque fois. J'invite le député à relire les réponses.

**M. Riis:** J'ai lu toutes ces réponses et je ne parviens toujours pas à découvrir la différence entre ces deux situations.

**M. Andre:** Continuez de lancer de la boue.

## LES DÉCISIONS CONCERNANT LES MINISTRES

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Si la différence entre les deux affaires est tellement évidente, monsieur le Président, le vice-premier ministre aurait-il la bonté de l'expliquer en termes succincts et clairs.

• (1440)

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Je n'en suis pas sûr, monsieur le Président, mais je pense que le Règlement de la Chambre interdit les questions qui sont répétitives ou irrecevables . . .

**M. Broadbent:** Non.

**M. Mazankowski:** Cette question est identique à la première.

**Des voix:** Non.

**M. Mazankowski:** Cette question est identique à celles qui ont été posées à la Chambre à plusieurs reprises et auxquelles le premier ministre a déjà répondu.

**M. le Président:** J'aimerais signaler aux députés que, par le passé, on a souvent invité les députés à s'abstenir de poser toujours la même question. Le ministre auquel on pose toujours la même question n'est pas tenu de répondre. La difficulté, évidemment, c'est que cela donne toujours lieu à une discussion entre le ministre et le député qui l'interroge quant à savoir s'il s'agit de la même question.

Cependant, le ministre qui a tout lieu de croire qu'on lui a déjà posé une question n'est pas tenu d'y répondre. Ainsi le veut le Règlement.

## LES EMPLOIS À LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et elle a trait à l'administration du gouvernement. Selon certains articles publiés dans les journaux aujourd'hui, le cousin de l'ancien ministre des Travaux publics, le député de Joliette, aurait été nommé à la direction de la Société immobilière du Canada, l'ancien chauffeur du ministre aurait obtenu un emploi à la société comme gestionnaire et un autre ami du ministre, qui avait été déclaré coupable de fraude, aurait aussi obtenu un emploi à la Société immobilière du Canada. En plus de demander au vice-premier ministre quelles sont les compétences de ces gens, je voudrais savoir si lui-même ou le premier

ministre était au courant de ces nominations. Quelles mesures a-t-on prises pour rectifier cette situation scandaleuse?

**L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir faire une mise au point sur certaines des inexactitudes et fausses déclarations contenues dans l'article de la Presse canadienne. Cet organisme semble prendre l'habitude de faire de telles choses.

Soit dit en passant, 71 p. 100 des habitants de cette circonscription avaient voté pour l'honorable ministre d'État sans portefeuille. Peut-on s'étonner que certains de ceux qui ont été nommés à un poste quelconque aient voté pour lui? Quel raisonnement boiteux et quelles accusations sans fondement!

**Des voix:** Bravo!

**M. Crosbie:** Dans ce cas-ci, c'est la municipalité de Joliette qui a décidé quelle maison d'experts-conseils engager pour entreprendre une certaine étude de faisabilité. Le terrain qui a été choisi comme étant le plus propice appartient à Air Joliette Incorporée et non à Pierre Perrault. L'article comprend aussi toutes sortes d'autre inexactitudes qui visent à noircir la réputation du ministre d'État sans portefeuille. Il est scandaleux que le député omette de vérifier les faits et qu'il répète de fausses rumeurs contenues dans l'article de la Presse canadienne dans l'espoir de les propager davantage.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Encore!

**M. Boudria:** Monsieur le Président, on pouvait s'attendre à ce que le ministre défende ainsi le favoritisme pour des raisons bien évidentes. Je répète au ministre et au gouvernement que personne n'a nié mes allégations au sujet de la Société immobilière du Canada.

## LES NOMINATIONS GOUVERNEMENTALES

**M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell):** Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Le gouvernement compte-t-il respecter l'engagement solennel pris par le chef du parti conservateur le 16 juillet 1984 au sujet du favoritisme quand il a dit que son parti allait donner aux nominations une toute nouvelle dimension d'objectivité, de représentativité et de justice pour tous les Canadiens? Cette définition s'applique-t-elle oui ou non aux nominations en question? Si elle ne s'y applique pas, qu'est-ce que le ministre compte faire pour rectifier la situation?

**L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur le Président, cela fait 19 ans que je siége à la Chambre et je n'ai jamais vu un comportement aussi honteux . . .

**Des voix:** Bravo!

**M. le Président:** Je prie l'honorable ministre de répondre aussi précisément qu'il le peut à la question qui a été posée. Il y aurait peut-être aussi moyen de faire un peu moins de bruit.